

ORGANISÉ PAR :



Le 27 août 2021

Yves-François Blanchet
Bloc Québécois
3750, boul. Crémazie Est
Bureau 402
Montréal, QC H2A 1B6

Monsieur,

Au nom des organismes soussignés, nous nous adressons à vous à titre de membres de l'Alliance pour le droit à l'information Canada, un réseau de groupes canadiens qui s'emploient à promouvoir la libre et pleine circulation publique de l'information gouvernementale.

Dans le contexte de cette importante élection, nous souhaiterions connaître le point de vue du Bloc Québécois concernant les principales propositions formulées au cours des 20 dernières années à propos du renforcement de la *Loi sur l'accès à l'information* du Canada et des mesures législatives et pratiques connexes.

Plus précisément, nous souhaiterions que votre parti réponde aux cinq questions suivantes :

1. Les documents du Cabinet sont totalement exclus des demandes au titre de la *Loi sur l'accès à l'information*, tout comme les dossiers du Cabinet du premier ministre et des bureaux des autres ministres, à l'exception d'un maigre sous-ensemble de communiqués proactifs. **Apporterez-vous à la Loi des modifications permettant de garantir un meilleur accès à ces importants dossiers et de veiller à ce que le Commissaire à l'information du Canada ait le pouvoir de révision indépendante des décisions?**
2. En vertu de l'un des articles de la *Loi sur l'accès à l'information* (article 21), le dirigeant d'une institution gouvernementale peut retenir des « avis ou recommandations », ce qui est vague, mal défini et prête à excès. **Apporterez-vous à la Loi des modifications afin de définir plus précisément « avis ou recommandations », en veillant, par exemple, à ce que les données**

factuelles et les documents d'information ne soient pas exemptés, et y incluez-vous un critère de préjudice?

3. Les prolongations et les retards, qui atteignent souvent des années, sont devenus monnaie courante dans le système d'accès à l'information.

Apportez-vous à la Loi des modifications pour fixer des limites plus rigoureuses concernant les retards et les prolongations, et imposerez-vous des pénalités ou des sanctions pour défaut de conformité?

4. Il manque à la *Loi sur l'accès à l'information* une dérogation générale concernant l'intérêt public par laquelle une institution serait tenue de divulguer des documents (par exemple des dossiers de santé et de sécurité), malgré les exceptions prévues à la loi. **Apporterez-vous à la Loi une modification en y incluant un critère de la primauté de l'intérêt public?**

5. Les collectivités autochtones du Canada se voient régulièrement refuser l'accès aux dossiers documentant leurs griefs et leurs histoires, ce qui perpétue des injustices de longue date. **Vous engagerez-vous à travailler dans un véritable partenariat avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits et leurs organismes représentatifs pour élaborer et adopter des changements mutuellement convenus à la politique et aux mesures législatives concernant l'accès à l'information, en totale conformité avec l'article 19 de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*?**

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous communiquer toute politique du parti ou toute déclaration de campagne contenant plus de détails sur votre position en matière de transparence gouvernementale, et notamment en ce qui a trait aux changements requis à la *Loi sur l'accès à l'information* et à son administration, ainsi qu'à la loi canadienne sur la protection des dénonciateurs.

L'élection qui vient représente pour le Bloc Québécois une excellente occasion de montrer que ses déclarations d'engagement en matière de responsabilisation et de transparence sont authentiques. Les personnalités politiques du Canada nous ont, à maintes reprises, fait, tout en restant vagues, de grandes promesses pour réformer les mesures législatives sur l'accès à l'information, pour les renier ultérieurement, ce qui a créé une situation où, sur les plans de l'accès à l'information et de la transparence, le Canada est à la traîne par rapport à nombre d'autres pays. Nous nous réjouissons de recevoir votre réponse à la présente lettre. Comme notre rôle est de faire en sorte que les personnalités politiques rendent publiquement des comptes, les électeurs auront plaisir à prendre connaissance de votre réponse à cette lettre lorsqu'ils la liront.

Nous espérons recevoir votre réponse le plus rapidement possible, mais au plus tard le mardi 7 septembre. Veuillez adresser votre réponse à Ange Holmes, ADIC, à : ange.holmes@ryerson.ca

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

BC Civil Liberties Association

BC FIPA

BC Union of Indian Chiefs

Association Canadienne des Journalistes/Canadian Association of Journalists

Canadian Institute for Information and Privacy Studies

Canadian Journalists for Free Expression

Canadian Media Lawyers Association

Centre for Access to Information & Justice

Centre for Free Expression

Environmental Defence

Greenpeace Canada

Conseil des syndicats d'hôpitaux de l'Ontario/SCFP

Ontario Council of Hospital Union/CUPE Conseil des syndicats d'hôpitaux de l'Ontario/SCFP

Public Interest Advocacy Centre

Liberté de la Presse Canada/World Press Freedom Canada